

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009.**

---

L'an deux mil neuf et le vingt-sept mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune d'Aspremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques FRANCOU, le maire.

Présents : MM. PUGNET Alain, BLANCHARD Gilles, PHILIP Frédéric, ESCANDE Jean-Philippe, IMBERT Christian, BIGLIA Jean-Pierre, TANGUY Xavier, Mmes PALPANT Clara et DERR Nicole.

Absent : M. CHAGNARD Patrick (pouvoir donné à Mme PALPANT Clara).

Secrétaire de séance : Mme PALPANT Clara.

---

### Comptes administratifs 2008 :

Le compte administratif du service de l'eau laisse apparaître un excédent global de 88 794,37 € avec 6 100,16 € en fonctionnement et 82 694,21 € en investissement.

Le compte administratif relatif au budget principal fait apparaître un excédent de fonctionnement pour un montant de 548 999,54 € et un déficit d'investissement pour un montant de 153 702,00 € qui s'explique par l'acquisition par préemption du terrain de Mme MOUTON.

Il ressort un excédent global de 395 297,54 €.

En l'absence du maire, les deux comptes administratifs sont votés à bulletin secret.

- Les deux délibérations sont adoptées avec 5 voix pour et 5 voix contre.

### Affectation des résultats :

*Service de l'Eau* : les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif étant excédentaires, les montants sont reportés respectivement dans chaque section concernée pour l'année 2009.

- Délibération adoptée avec 6 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

*Commune* : Compte tenu du résultat déficitaire de la section d'investissement et des restes à réaliser, il est nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement qui est de 157 702 €. Le report à nouveau créateur restant affecté en section de fonctionnement est de 391 297,54 €.

- Délibération adoptée avec 6 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

### Comptes de gestion 2008 :

Les comptes de gestion 2008 du comptable, dont les chiffres correspondent à ceux des divers comptes administratifs sont proposés au vote.

- Délibérations adoptées avec 6 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

### Attribution de l'indemnité de conseil au nouveau receveur :

Suite au départ fin 2008 de M. ROBE, l'indemnité de conseil et de confection du budget, allouée chaque année, au receveur municipal doit être désormais attribuée à M. MARCHAND.

- Délibération adoptée avec 8 voix pour et 3 abstentions.

### Avenant MEDICOM :

Chaque année le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale actualise les tarifs relatifs aux visites médicales pour le personnel et transmet un avenant aux collectivités.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

### Enlèvement de la cabine téléphonique :

Le projet d'aménagement et de mise en valeur de la place du monument aux morts nécessite de déplacer, voire de supprimer la cabine téléphonique. N'étant plus très utilisée par les usagers et les devis établis par France Télécom étant élevés pour la faire déplacer, il est décidé de demander sa suppression, opération qui sera effectuée gratuitement par France Télécom.

- Délibération adoptée avec 10 voix pour et 1 abstention.

## ***COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009 (suite).***

---

### Budget 2009 de la commune :

Dépenses et recettes s'équilibrent en section de fonctionnement pour 666 761 € et en section d'investissement pour 678 522 €. Les principales dépenses d'investissement concernent les travaux sur la voirie, d'aménagement du terrain du quartier Devant Vière destiné à accueillir le projet des maisons à 15 €/jour, de mise en valeur de la place du monument aux morts et des abords de l'église ainsi que l'acquisition d'un terrain au quartier Pré la Cour.

Après une suspension de séance de 5 minutes, il est procédé au vote à bulletin secret :

- Délibération adoptée avec 6 voix pour et 5 abstentions.

### Fiscalité - vote des taux des 3 taxes directes locales :

Les taux de la fiscalité communale votés en 2008 sont maintenus pour 2009 comme suit :

Taxe d'Habitation : 10,94 % - Taxe Foncière (bâti) : 18,01 % - Taxe Foncière (non bâti) : 103,38 %

- Délibération adoptée avec 7 voix pour et 4 abstentions.

### Programme des maisons à 15 €/jour - PASS FONCIER :

Afin de mettre en place ce projet sur le terrain communal situé Devant Vière, le conseil municipal doit adopter le principe de versement de subventions pour les personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier de la majoration du Prêt à Taux Zéro et du Pass Foncier.

Le montant de ces subventions est fixé à :

- 3 000 € si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à 3
- 4 000 € si le nombre d'occupants du logement est supérieur ou égal à 4.

- Délibération adoptée avec 9 voix pour et 2 abstentions.

### Programme des maisons à 15 €/jour - demande de subventions :

La commune pouvant bénéficier d'une aide de l'état couvrant le montant des subventions versées, elle demande également au Conseil Général des Hautes-Alpes une participation financière pour ce projet.

- Délibération adoptée avec 9 voix pour et 2 abstentions.

### Demande de subventions pour les travaux d'aménagement du village :

Les abords de l'église ainsi que la place du monument aux morts nécessitent un nouvel aménagement avec une extension du parking le long du Buëch. Pour ce projet d'aménagement des subventions vont être demandées afin de les financer.

- Délibération adoptée avec 9 voix pour et 2 abstentions.

### Budget annexe de l'eau et d'assainissement 2009 :

Chaque section s'équilibre sans subvention d'équilibre du budget principal avec 66 100 € en fonctionnement et 169 534 € en investissement. Le principal projet concerne les travaux relatifs à la réalisation des périmètres de protection des sources pour lequel il est prévu de réaliser un emprunt.

Ce budget est également voté à bulletin secret.

- Délibération adoptée avec 6 voix pour et 5 abstentions.

### Tarifs 2009 du service de l'Eau et d'Assainissement :

Ce point est retiré de l'ordre du jour, les tarifs restant inchangés par rapport à 2008.

### Questions diverses :

*Cimetière* : N'ayant plus de places de disponibles pour les fosses communes, il est nécessaire de rechercher une solution pour pouvoir inhumer les personnes indigentes.

*Conduite d'eau potable* : Un tronçon a besoin d'être changé à Thuoux car le calcaire a bouché l'arrivée d'eau d'un abonné qui ne peut plus être alimenté. Cette réparation est urgente.

*Défibrillateur* : Il est proposé d'acheter ce matériel afin d'en disposer sur la commune en cas de nécessité.

*Eclairage public* : Plusieurs points d'éclairage nécessitent d'être réparés et aménagés.

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009 (fin).**

---

*Débroussaillage* : Réalisé bénévolement à certains endroits, l'ensemble des chemins communaux mérite d'être élagué.

*Attributions accordées aux adjoints* : M. le maire indique qu'Alain PUGNET est désormais responsable de la disponibilité de la salle des Associations et que Clara PALPANT est chargée de la gestion de la chapelle de Thuoux.

*Affichage municipal* : Il est demandé de réfléchir aux possibilités d'implantation sur la commune de panneaux pour l'affichage municipal (Thuoux, village, supérette...).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.**